



P.K.O



« Renoncer à la désobéissance civile
c'est mettre la conscience en prison ». Gandhi

Bulletin gratuit de liaison de la communauté de la Cathédrale de Papeete n°41/2026
Dimanche 23 août 2026 – 21^{ème} Dimanche du Temps ordinaire – Année A

HUMEURS...

LA FONDATION ANAVAI... UN SOUTIEN FORT POUR L'ACCUEIL TE VAI-ETE

Le 30 juin 2023, le nouvel Accueil Te Vai-ete était béni par M^{gr} Jean-Pierre... le 1^{er} juillet, il ouvrait ses portes aux Oiseaux de la rue.

Le coût final... 257 020 874 xpf financé exclusivement pas des dons et un prêt du C.A.MI.CA... 83 847 126 xpf restant, en parti, à ce jour, à rembourser...

Parmi ceux qui ont soutenu le projet et qui continue à l'accompagner : la *Fondation Anavai*. Sur les 105 millions de la campagne lancée en décembre 2021, ce ne sont pas moins de 63 581 959 xpf qui ont été collecté et reversé par la *Fondation Anavai*, dont 10 323 540 xpf le 31 juillet dernier.

Aujourd'hui, la *Fondation Anavai* a décidé de prolonger sa campagne d'un an pour se rapprocher de l'objectif initial... encore 41 418 041 xpf.

Nous invitons donc toutes celles et ceux qui souhaitent continuer à soutenir l'Accueil Te Vai-ete à partager cette campagne autour d'eux et à participer, selon leurs possibilités... notamment les entreprises qui peuvent bénéficier d'une réduction d'impôt, selon les conditions prévues par la réglementation applicable grâce la *Fondation Anavai*.

Rappelons que la *Fondation Anavai* soutien bien d'autres projets associatifs polynésiens « issues de tous les domaines : jeunesse, éducation, humanitaire, sport, social, culture, environnement, santé publique, handicap,



Accueil de jour
Te Vai-Ete 'api

Faire un don



63 581 959
sur 105 000 000 F



345
Jour(s) restant(s)



189
Donateur(s)

protection des animaux... en facilitant le don et le bénévolat, dans le but de contribuer au développement de la Polynésie Française ».

Un immense māuruuru à la *Fondation Anavai* pour sa fidélité et son engagement à nos côtés, ainsi qu'à toutes les personnes qui contribuent, de près ou de loin, à faire avancer cette belle aventure qu'est l'Accueil Te Vai-ete.

Le 1^{er} septembre, commencerons trois formations pour les Oiseaux de la rue et la réouverture du restaurant l'Éphémère :

- * Femme de chambre en hôtellerie... 8 femmes ;
- * Initiation à la cuisine-restauration pour des jeunes de la PJJ... 8 jeunes (*sur fond propre de l'Accueil Te Vai-ete*) ;
- * Formation cuisine-restauration en vue du Titre-pro... 10 hommes.

Avec vous... tout est possible !

Ensemble, continuons à faire vivre et grandir l'Accueil Te Vai-ete.

Les liens vers *Anavai – Accueil Te Vai-ete* :

https://anavai.org/project/accueil_de_jour_te_vai_ete_api



N°41
23 août 2026

BICENTENAIRE DE LA FONDATION DES SŒURS DE NOTRE DAME DU CENACLE

Du 1^{er} février 2026 au 1^{er} février 2027 la Congrégation des Sœurs de Notre-Dame du Cénacle¹ fondée en 1826 par la jeune Thérèse Couderc et le Père Etienne Terme dans le village de Lalouvesc en Ardèche célèbre son bicentenaire. Ce samedi 22 août a été organisée, dans ce petit village de 400 habitants, une rencontre internationale des Sœurs, associés et amis des Sœurs pour rendre grâce au Seigneur pour tout ce que la congrégation a vécu au cours de ces deux cent années écoulées.

Lalouvesc (Ardèche) est bien connu dans le monde catholique, puisque depuis 1640 de nombreux pèlerins viennent se recueillir sur la tombe de Saint François Régis. C'était un jésuite français qui parcourait à pied les campagnes du Velay et du Vivarais, on l'appelait "*le marcheur de Dieu*". Son action s'inscrivait à la suite des guerres de Religion qui avaient épuisé la France et particulièrement les gens des campagnes qui avaient besoin d'être réconciliés et rechristianisés. Il visite les hôpitaux, les prisons, multiplie les actions caritatives (comme l'« *œuvre du bouillon* », sorte de soupe populaire), fonde au Puy-en-Velay un refuge pour les prostituées repenties. Il est devenu célèbre par son action spectaculaire pour défendre les dentelières du Puy, obligeant le Parlement de Toulouse à leur redonner l'autorisation de fabriquer la célèbre dentelle du Puy. Affrontant une forte tempête de neige en se rendant à Lalouvesc, il y meurt d'une pneumonie le 31 décembre 1640. Saint François Régis est le saint patron des jésuites de France.

En 1824, le Père Etienne Terme est nommé curé de Lalouvesc. Constatant qu'aucune structure d'accueil n'est prévue pour les femmes venant en pèlerinage, il entreprend la construction d'une maison pour les héberger ; appelée "*Cénacle*", ce sera la première maison de la Congrégation des Sœurs de Notre-Dame du Cénacle. Le Père Etienne fait appel à une jeune religieuse, Sœur Thérèse Couderc (elle n'a que 22 ans), qui était entrée dans la Congrégation Saint-Régis à Alban-la-Romaine, pour s'occuper du Cénacle. Ainsi commence la nouvelle fondation : les Sœurs du Cénacle.

Thérèse Couderc se rend compte qu'accueillir et loger ne suffit pas. Il faut proposer des retraites et guider spirituellement, notamment en transmettant les Exercices spirituels de Saint Ignace. Mère Thérèse était une femme active et forte. Elle se décrivait elle-même comme les châtaignes de son Ardèche natale : « *pleine de piquants à l'extérieur et tendre sous sa carapace* ». Avec audace, elle a fondé une congrégation ni hospitalière ni enseignante, mais où des femmes exercent **un vrai ministère de la parole et de l'écoute au service de la foi**. « *Nos*

communautés se construisent autour de l'Eucharistie dans le partage de la vie, de l'apostolat, de la prière, des joies et des peines. [Vivre en communauté] c'est pour nous la source de la mission, le premier lieu où l'on rencontre le Christ ! » Sainte Thérèse Couderc, déchargée de toutes responsabilités, est décédée le 26 septembre 1885 au Cénacle de Fourvière à Lyon où elle s'était retirée dans le silence et l'humilité. Son corps a été ramené à Lalouvesc.

La Congrégation comptait 416 religieuses en 2017 et 62 maisons. Les Sœurs sont présentes sur tous les continents : Europe [Bosnie-Herzégovine, France, Irlande, Italie, Pays-Bas, Royaume-Uni] ; Amérique [Brésil, États-Unis] ; Asie [Philippines, Singapour, Macao] ; Afrique [Madagascar, Togo] ; Océanie [Australie, Nouvelle-Zélande]. La maison-mère est à Rome. En France, comme c'est le cas de plusieurs congrégations, le vieillissement des religieuses et le manque de vocations ont donné lieu à un certain nombre restructurations. Ainsi les locaux situés avenue de Breteuil à Paris, ont été vendus en 2004, les instances de la Conférence Épiscopale de France (C.E.F.) y sont regroupées depuis 2007. Le Cénacle de Lalouvesc (berceau de la fondation) a été mis en vente, c'est un ensemble immobilier de 4 000 m² habitables situé dans un parc d'un hectare ; un projet de reconversion est suivi par une association, il est notamment prévu d'y implanter un centre de formation dédié aux transitions écologiques et sociétales. Ces choix difficiles permettent de renforcer certaines communautés, de mieux prendre en charge les sœurs âgées ou malades et de redynamiser certains secteurs. Ainsi le grand centre spirituel du Cénacle à Versailles², situé à 800 m du château dans un parc de trois hectares peut accueillir toute l'année retraites spirituelles, activités et formations variées³.

Avec mon épouse et nos quatre enfants, nous avons pu, dans les années 1990, au Cénacle de Lalouvesc, faire l'expérience de l'accueil des Sœurs pour une retraite des familles pendant une semaine. Les enfants étaient pris en charge par tranches d'âge, pendant que les parents suivaient les Exercices de Saint Ignace et les activités spécifiques. Dans une ambiance détendue et chaleureuse, le soir on se retrouvait avec nos enfants.

Il est bon, une fois l'an si on le peut, de s'arrêter quelques heures ou quelques jours dans un centre spirituel ou un monastère, pour faire le point de sa vie personnelle, conjugale, familiale, professionnelle, communautaire : s'arrêter pour se mettre à l'écoute de Dieu, rencontrer le Christ, respirer, orienter sa vie...

Dominique SOUPÉ

¹ A ne pas confondre avec la Communauté *Cenacolo* (fondée par Sœur Elvira en Italie en 1983 et reconnue en 2025 comme *Association Privée Internationale de Fidèles*). Cette œuvre sociale et spirituelle accueille des jeunes en difficulté et gère deux fraternités locales majeures : une à Medjugorje (en Bosnie), une en Italie, et un centre à Lourdes.

² Centre spirituel de Versailles (France) [Sœurs de Notre-Dame du Cénacle] 68, avenue de Paris - 78000 Versailles. Contact : secretariat@cenacle78.fr

³ Source : <https://www.ndcenacle.org>

REGARD SUR L'ACTUALITE...

LITURGIE

Du 14 au 19 Août se tenait à l'abbaye bénédictine de Mount Angel, dans l'État de l'Oregon aux États-Unis, une rencontre des cardinaux invités par le Souverain Pontife à rechercher des « *voies concrètes de formation liturgique à tous les niveaux du Corps du Christ* ». Dans une lettre écrite à leur intention, le Saint Père soulignait que les premières occasions de cette formation se présentaient dans « *notre pratique habituelle de nous rassembler chaque dimanche pour célébrer l'Eucharistie... Ces célébrations sont ancrées dans le rythme annuel de l'année liturgique, dont le Mystère pascal constitue le centre* ». Pour cette raison, poursuit le Saint Père, « *il est essentiel que ces célébrations soient elles aussi profondément formatrices, en favorisant une compréhension toujours plus profonde de "l'ars celebrandi", [manière de célébrer dignement] qui s'exprime non seulement par le célébrant, mais aussi par l'assemblée tout entière* ». Et pour appuyer son propos, il se référait à la lettre apostolique "*Desiderio desideravi*" du regretté Pape François, lettre dans laquelle celui-ci évoquait la beauté de la profondeur théologique et spirituelle de la liturgie, soulignant la nécessité d'une formation attentive et permanente, tant du clergé que des fidèles laïcs, afin de revitaliser la vie liturgique de l'Église universelle. Le Pape François rappelait que la formation liturgique « *ne [consiste] pas en une spécialisation pour quelques experts mais [en] une disposition intérieure de tout le peuple de Dieu* ».

Poursuivant sa réflexion, le Pape Léon XIV soulignait que, grâce à une formation appropriée et à une célébration empreinte de révérence, les catholiques seraient ainsi formés pour la liturgie et par la liturgie, précisant qu'une célébration digne des saints mystères passe par la « *nécessité d'être fidèles aux textes et aux instructions approuvés* », faisant ainsi allusion à ses récentes catéchèses axées sur la Constitution de la Sainte Liturgie, *Sacrosanctum Concilium*, promulguée par le Concile Vatican II.

Le Saint Père invitait ensuite à porter un regard sur le respect « *que ceux qui sont appelés à préparer la célébration des mystères divins, et les prêtres en particulier, doivent manifester à l'égard des rites promulgués par les Papes saint Paul VI et saint Jean-Paul II* », respect ne pouvant naître que « *d'une attitude intérieure de disponibilité et de confiance en Dieu, manifestant l'humilité devant sa grandeur et une fidélité sincère à la communion ecclésiale* ».

Et, comme en prélude à cette rencontre des cardinaux, le Pape Léon, lors de l'audience générale du 12 Août, présentait justement sa 6^e catéchèse consacrée à la constitution du Concile Vatican II sur la liturgie. Ce fut pour lui l'occasion de rappeler l'importance que donnèrent les Pères du Concile au "*Jour du Seigneur*", le dimanche, « *jour de fête par excellence... fondement et cœur de l'année liturgique* ». Chaque Dimanche n'est-il pas en effet une "*Pâque de la semaine*" pendant laquelle les Chrétiens font mémoire de la résurrection du Christ et rendent cette résurrection présente dans la célébration liturgique ! Ainsi, la célébration de l'Eucharistie demeure fondamentale pour sanctifier le Dimanche. Et les Pères du Concile soulignent que « *l'écoute de la Parole et la participation au Corps du Christ* » impliquent le « *rassemblement festif des fidèles* ». Au sein de cette assemblée, la communauté chrétienne rend visible sa communion avec le Seigneur et témoigne de son appartenance au Christ et de sa fidélité à l'Église. « *Cette assemblée ne peut être remplacée par une présence purement virtuelle, ni se réduire à un rassemblement purement passif* ». Elle se réalise en effet dans la participation active des frères et sœurs, convoqués ensemble pour rendre grâce à Dieu qui les a engendrés, « *par la résurrection du Christ d'entre les morts, pour une espérance vivante* ».

Nous ne saurions accueillir cette interpellation du Saint Père en dehors de la dynamique de la démarche synodale. Le document de synthèse de la première session du synode des évêques à Rome nous rappelle, si besoin était, que « *si l'Eucharistie façonne la synodalité, le premier pas est d'honorer sa grâce avec un style de célébration qui soit à la hauteur de ce don et avec une fraternité authentique. La liturgie célébrée avec authenticité est l'école première et fondamentale de l'identité de disciple et de la fraternité. Avant toute initiative de formation, nous devons nous laisser former par sa puissante beauté et la noble simplicité de ses gestes !* »

M^{gr} Jean Pierre COTTANCEAU

© Archidiocèse de Papeete – 2026

AUDIENCE GENERALE

LA MUSIQUE SACREE

Depuis la basilique Saint-Pierre, le Pape a prononcé sa septième catéchèse sur *Sacrosanctum Concilium*, la Constitution du Concile Vatican II sur la Liturgie, s'attardant ce mercredi 19 août sur la musique sacrée. « *Dans la liturgie*, a affirmé Léon XIV, *chanter et jouer signifie prier, en harmonisant son cœur avec celui de ses frères et sœurs et avec Dieu, dans la participation active au mystère célébré* ».

Frères et sœurs,

Le chapitre six de la Constitution *Sacrosanctum Concilium* (SC) du Concile Vatican II est consacré à la musique

sacrée. Il affirme : « *La tradition musicale de l'Église est un trésor d'une valeur inestimable, surpassant celle des autres formes d'art. Cela est d'autant plus vrai que le chant sacré, uni aux paroles, est une partie nécessaire et intégrante de la liturgie solennelle* » (SC,

112). Il précise également : « *La musique sacrée sera d'autant plus sainte qu'elle sera étroitement unie à l'action liturgique, soit en donnant une expression plus douce à la prière et en favorisant l'unanimité, soit en enrichissant les rites sacrés d'une plus grande solennité* » (ibid.). Nous trouvons ici le cœur de l'enseignement conciliaire, qui confirme et approfondit la fonction ministérielle de la musique dans la liturgie, déjà soulignée par saint Pie X dans le Motu Proprio *Inter sollicitudines* (22 novembre 1903). La musique, en réalité, fait partie intégrante de l'action liturgique et n'est pas un simple ornement de la célébration. Dans la liturgie, chanter et jouer de la musique signifie prier, accorder son cœur à celui de ses frères et sœurs et à celui de Dieu, en participant activement au mystère célébré. La musique, en particulier, exprime la dimension affective de la prière, comme le dit saint Augustin : « *Cantare amantis est* », c'est-à-dire « *chanter est propre à celui qui aime* » (Sermon 336,1). Ceci est très important, car cela aide à ouvrir le cœur à l'action de Dieu dans la grâce et à se laisser transformer par elle. Le chant favorise également la communion. Par la symphonie des voix, il contribue à l'union des âmes, transcendant les différences entre les personnes et unissant tous les fidèles dans la louange de Dieu. Ainsi, il devient une épiphanie de l'Église, une manifestation tangible de la communion qui est inhérente à sa nature même. La profonde signification théologique du chant sacré, partie intégrante de l'action liturgique, engendre certaines exigences. La première est que, au-delà des modes ou des sensibilités particulières des compositeurs, il doit répondre à tous les niveaux à ce qui convient le mieux au moment de la célébration. La forme, notamment sur le plan mélodique, doit être à la fois noble et simple, d'une grande qualité musicale et facile à exécuter, surtout lorsqu'elle est destinée à être chantée par toute l'assemblée (cf. SC,121). Pour la même raison, le Concile recommande que les textes soient également appropriés, profonds et, en même temps, facilement compréhensibles, inspirés principalement de l'Écriture sainte, des livres liturgiques et de la Tradition spirituelle de l'Église. Il faut s'en assurer afin que la dynamique exprimée par l'ancien principe « *lex orandi lex credendi* » – c'est-à-dire que la loi de la prière est aussi la loi de la foi – soit maintenue et renforcée. *Sacrosanctum Concilium* consacre une large place au thème de la participation active des fidèles (cf. n°114). Il faut « *comprendre [...] à partir d'une plus grande conscience du mystère célébré et de son rapport à la vie quotidienne* » (Benoît XVI, Exhortation apostolique *Sacramentum Caritatis*, 52), dans un « *esprit de conversion constante qui doit caractériser la vie de tous les fidèles* » (ibid.,55). Quant à la manière concrète d'y parvenir par le rôle spécifique de la musique sacrée, la Constitution apporte une réponse claire : « *Il faut prêter attention aux acclamations des fidèles, aux répons, au chant des psaumes, des antiennes, des chants* » et à « *un silence sacré* » (SC,30). Elle exhorte chaque ministre ou laïc à accomplir « *tout et seulement ce qui, selon la nature du rite et les normes liturgiques,*

relève de sa compétence » (SC,28), dans un équilibre harmonieux entre les différents ministères, les diverses interventions et les moments de silence. Le Concile accorde ainsi une grande importance au chant grégorien, sans pour autant exclure d'autres genres de musique sacrée de la célébration. Une attention particulière est également portée à l'orgue (voir SC,120), tandis que l'usage d'autres instruments est permis « *pourvu qu'ils soient adaptés ou puissent être adaptés à un usage sacré, qu'ils respectent la dignité du temple et qu'ils contribuent véritablement à l'édification des fidèles* » (SC,120). Un thème cher à la réforme conciliaire est celui de l'inculturation, notamment dans le domaine de la musique sacrée. Elle souligne en particulier l'importance de prendre sérieusement en compte les traditions musicales des différentes cultures comme partie intégrante de la vie religieuse et sociale des peuples. Elle recommande donc, d'une part, de dispenser à tous une « *éducation religieuse* » adéquate (SC,119) et, d'autre part, « *autant que possible [...] de promouvoir la musique traditionnelle de ces peuples, tant à l'école que lors des offices religieux* » (ibid.). Dans le contexte liturgique, un rôle particulier est reconnu à la *schola cantorum*, instrument pastoral dont la promotion est recommandée, avec pour mission « *d'assurer l'exécution exacte de ses parties propres, selon les différents genres de chant, et d'encourager la participation active des fidèles au chant* » (Sacré Congrégation des Rites, Instruction *Musicam Sacram*, 19). À cette fin, le compositeur de musique sacrée est appelé à connaître et à préserver le patrimoine musical de l'Église, s'en inspirant pour créer de nouvelles compositions au service de la liturgie, dans le respect des sensibilités contemporaines et des diverses traditions culturelles. Il s'agit de « *purifier le culte des défauts stylistiques, des formes d'expression négligentes, d'une musique et de textes bâclés, inadaptés à la grandeur de l'acte célébré, et d'assurer la dignité et la qualité de la forme de la musique liturgique* » (Saint Jean-Paul II, Chirograph sur la musique sacrée, 22 novembre 2003, p.3).

Pour toutes ces raisons, les Pères conciliaires recommandent de promouvoir la formation et la pratique de la musique sacrée « *dans les séminaires, les noviciats des religieux et religieuses, les maisons d'études, ainsi que dans les autres institutions et écoles catholiques* » (SC,115), et de veiller à ce que les musiciens et les chanteurs reçoivent une solide formation liturgique (cf. ibid.).

Chers frères et sœurs, les Pères de l'Église tenaient le chant liturgique en haute estime, symbole de communion ecclésiale. C'est pourquoi nous pouvons conclure par ces belles paroles de saint Ignace d'Antioche : « *Vous formez, un à un, un chœur, afin que, dans l'harmonie et l'unité, vous chantiez à l'unisson par Jésus-Christ au Père, pour qu'il vous entende et que, par les bonnes œuvres que vous accomplissez, il reconnaisse que vous êtes membres de son Fils* » (Lettre aux Éphésiens 4,2).

© Libreria Editrice Vaticana - 2026

La lettre “*Samaritanus bonus*”, publié le 14 juillet 2020 par la Congrégation de la Doctrine de la Foi, aux forts accents pastoraux, revient sur le magistère de l’Église concernant les thèmes portant sur la fin de la vie : les personnes doivent être soignées et entourées d’affection jusqu’au bout. Nous nous proposons durant les semaines qui suivent de la lire ensemble.

V. L’enseignement du Magistère

1. L’interdiction de l’euthanasie et du suicide assisté

L’Église, dans sa mission de transmettre aux fidèles la grâce du Rédempteur et la sainte loi de Dieu, déjà perceptible dans les préceptes de la loi morale naturelle, ressent le devoir d’intervenir ici pour exclure une fois de plus toute ambiguïté quant à l’enseignement du Magistère sur l’euthanasie et le suicide assisté, même dans les contextes où les lois nationales ont légitimé de telles pratiques.

En particulier, la diffusion de protocoles médicaux applicables aux situations de fin de vie, tels que le *Do Not Resuscitate Order* ou le *Physician Orders for Life Sustaining Treatment* – avec toutes leurs variantes suivant les réglementations et les contextes nationaux, initialement conçus comme des instruments permettant d’éviter l’acharnement thérapeutique dans les phases terminales de la vie –, pose aujourd’hui de graves problèmes par rapport au devoir de protéger la vie des patients dans les phases les plus critiques de la maladie. Si, d’une part, les médecins se sentent de plus en plus liés par l’autodétermination exprimée par les patients dans ces déclarations, qui va désormais jusqu’à les priver de leur liberté et de leur devoir d’agir pour protéger la vie même lorsqu’ils pourraient le faire, d’autre part, dans certains contextes sanitaires, il est préoccupant de constater l’abus désormais largement dénoncé quant à l’utilisation de ces protocoles dans une perspective d’euthanasie, lorsque les patients, et encore moins les familles, ne sont pas consultés dans la décision ultime. Cela se produit surtout dans les pays où les lois sur la fin de vie laissent aujourd’hui une grande marge d’ambiguïté au sujet de l’application du devoir de soin, en ayant introduit la pratique de l’euthanasie.

Pour ces raisons, l’Église considère nécessaire de réaffirmer comme un enseignement définitif que l’euthanasie est un *crime contre la vie humaine* parce que, par un tel acte, l’homme choisit de causer directement la mort d’un autre être humain innocent. La définition de l’euthanasie ne procède pas de la *mise en balance* des biens ou des valeurs en jeu, mais d’un *objet moral* dûment spécifié, c’est-à-dire du choix d’« *une action ou une omission qui, de soi ou dans l’intention, donne la mort afin de supprimer ainsi toute douleur* ». « *L’euthanasie se situe donc au niveau des intentions et à celui des procédés employés* ». Son évaluation morale, et celle de ses conséquences, ne dépend donc pas d’un équilibre entre des principes qui, selon les circonstances et la souffrance du patient, pourraient, selon certains, justifier la suppression de la personne malade. Valeur de la vie, autonomie, capacité de décision et qualité de vie ne se situent pas au même niveau.

L’euthanasie est donc un acte intrinsèquement mauvais, quelles que soient l’occasion ou les circonstances. L’Église a déjà dans le passé affirmé de manière définitive « *que l’euthanasie est une grave violation de la Loi de Dieu, en tant que meurtre délibéré moralement inacceptable d’une personne humaine. Cette doctrine est fondée sur la loi naturelle et sur la Parole de Dieu écrite ; elle est transmise par la Tradition de l’Église et enseignée par le Magistère ordinaire et universel. Une telle pratique comporte, suivant les circonstances, la malice propre au suicide ou à l’homicide* ». Toute coopération immédiate, formelle ou matérielle, à un tel acte est un grave péché contre la vie humaine : « *Aucune autorité ne peut légitimement l’imposer, ni même l’autoriser. Il y a là violation d’une loi divine, offense à la dignité de la personne humaine, crime contre la vie, attentat contre l’humanité* ». L’euthanasie est donc un acte meurtrier qu’aucune fin ne peut légitimer et qui ne tolère aucune forme de complicité ou de collaboration, active ou passive. Ceux qui adoptent des lois sur l’euthanasie et le suicide assisté sont donc complices du grave péché que d’autres commettront. Ils sont également coupables de scandale car ces lois contribuent à déformer la conscience, même des fidèles.

La vie a la même dignité et la même valeur pour tous : le respect de la vie de l’autre est le même que celui que l’on doit à sa propre existence. Une personne qui choisit en toute liberté de s’ôter la vie rompt sa relation avec Dieu et avec les autres et se nie elle-même en tant que sujet moral. Le suicide *assisté* en augmente la gravité, dans la mesure où il fait participer un autre à son propre désespoir, l’amenant à ne pas orienter sa volonté vers le mystère de Dieu par la vertu théologale d’espérance et, par conséquent, à ne pas reconnaître la vraie valeur de la vie et à rompre l’alliance qui constitue la famille humaine. Aider les suicidaires est une collaboration induite à un acte illicite, qui contredit le rapport théologal avec Dieu et la relation morale qui unit les gens pour qu’ils partagent le don de la vie et le sens de leur propre existence.

Même si la demande d’euthanasie naît de l’angoisse et du désespoir, et « *si, en de tels cas, la responsabilité personnelle peut être diminuée ou même supprimée, l’erreur de jugement de la conscience – fût-elle de bonne foi – ne modifie pas la nature du geste meurtrier, qui demeure en soi inacceptable* ». Il en va de même pour le suicide assisté. De telles pratiques ne sont jamais une aide réelle au malade, mais une aide à la mort.

Il s’agit donc d’un choix toujours erroné : « *le personnel médical et les autres personnels de santé – fidèles au devoir de “toujours être au service de la vie et de l’assister jusqu’au bout” – ne peuvent se prêter à aucune pratique euthanasique, même à la demande de la personne concernée, encore moins de ses proches. Il n’existe en effet aucun droit de disposer arbitrairement de sa vie, de sorte qu’aucun agent de santé ne peut devenir le tuteur exécutif d’un droit inexistant* ».

C'est pourquoi *l'euthanasie et le suicide assisté sont une défaite* pour ceux qui les théorisent, ceux qui les décident et ceux qui les pratiquent.

Sont donc gravement injustes les lois qui légalisent l'euthanasie, ou celles qui justifient le suicide et l'aide au suicide par le faux droit de choisir une mort improprement définie comme digne pour le seul fait d'avoir été choisie. Ces lois affectent le fondement de l'ordre juridique : le droit à la vie, qui soutient tout autre droit, y compris l'exercice de la liberté humaine. L'existence de ces lois nuit profondément aux relations humaines, à la justice et menace la confiance mutuelle entre les hommes. Les systèmes juridiques qui ont légitimé le suicide assisté et l'euthanasie montrent également une nette aggravation de ce phénomène social. Le pape François rappelle que « *le contexte socio-culturel actuel mine progressivement la conscience de ce qui rend la vie humaine précieuse. En effet, celle-ci est de plus en plus souvent évaluée en raison de son efficacité et de son utilité, à tel point que l'on considère comme des "vies au rebut" ou des "vies indignes" celles qui ne répondent pas à ce critère. Dans cette situation de perte des valeurs authentiques, les devoirs impératifs de solidarité et de fraternité humaine et chrétienne disparaissent. En réalité, une société mérite d'être qualifiée de "civile" si elle développe les anticorps contre la culture du déchet, si elle reconnaît la valeur intangible de la vie humaine, si la solidarité est effectivement pratiquée et sauvegardée comme fondement de la coexistence* ». Dans certains pays du monde, des dizaines de milliers de personnes sont déjà mortes d'euthanasie, beaucoup d'entre elles parce qu'elles se sont plaintes de souffrances psychologiques ou de dépression. Et des abus sont fréquemment signalés par les propres médecins de personnes dont on a supprimé la vie alors qu'elles n'auraient jamais souhaité pour elles-mêmes l'application de l'euthanasie. La demande de mort, en fait, dans de nombreux cas, est un symptôme de la maladie elle-même, aggravé par l'isolement et le découragement. L'Église voit dans ces difficultés une occasion de purification spirituelle, qui approfondit l'espérance, afin qu'elle devienne vraiment théologique, centrée sur Dieu et seulement sur Dieu.

Plutôt que de verser dans une fausse condescendance, le chrétien doit offrir au malade l'aide indispensable pour sortir de son désespoir. Le commandement « *Tu ne tueras point* » (Ex 20,13 ; Dt 5,17) est en effet un oui à la vie, dont Dieu est garant : il « *devient l'appel à un amour prompt à soutenir et à promouvoir la vie du prochain* ». Le chrétien sait donc que la vie terrestre n'est pas la valeur suprême. Le bonheur ultime est au Ciel. Ainsi, le chrétien ne prétendra pas que la vie physique doive continuer alors que la mort est manifestement proche. Le chrétien aidera l'homme mourant à se libérer du désespoir et à mettre son espérance en Dieu.

D'un point de vue clinique, les facteurs qui déterminent en majorité la demande d'euthanasie et de suicide assisté sont : la douleur non traitée ; le manque d'espérance, humaine et théologique, que provoque notamment une assistance humaine, psychologique et spirituelle souvent inadaptée de la part de ceux qui prennent soin du malade. C'est ce que confirme l'expérience : « *les supplications de très grands malades demandant parfois la mort ne doivent pas être*

comprises comme l'expression d'une vraie volonté d'euthanasie ; elles sont en effet presque toujours des demandes angoissées d'aide et d'affection. Au-delà de l'aide médicale, ce dont a besoin le malade, c'est de l'amour, de la chaleur humaine et surnaturelle que peuvent et doivent lui apporter tous ses proches, parents et enfants, médecins et infirmières ». Le malade qui se sent entouré par la présence humaine et chrétienne aimante surmonte toutes les formes de dépression et ne tombe pas dans l'angoisse de ceux qui, au contraire, se sentent seuls et abandonnés à leur destinée de souffrance et de mort.

L'homme, en effet, vit la douleur non seulement comme un fait biologique qu'il faut traiter pour le rendre supportable, mais aussi comme le mystère de la vulnérabilité humaine par rapport à la fin de la vie physique, un événement difficile à accepter puisque l'unité du corps et de l'âme est essentielle pour l'homme.

Par conséquent, ce n'est qu'en conférant une nouvelle signification à l'événement même de la mort – par l'ouverture en son sein d'un horizon de vie éternelle annonciateur de la destinée transcendante de chaque personne – que l'on peut aborder la « *fin de vie* » d'une manière qui soit appropriée à la dignité humaine et adaptée au travail et à la souffrance qui produisent inévitablement le sens de la fin imminente. En effet, « *La souffrance est quelque chose d'encore plus ample que la maladie, de plus complexe et en même temps plus profondément enraciné dans l'humanité elle-même* ». Et cette souffrance, avec l'aide de la grâce, peut être animée de l'intérieur par la charité divine, tout comme dans le cas de la souffrance du Christ sur la Croix.

Pour cette raison, la capacité de ceux qui assistent une personne souffrant d'une maladie chronique ou en phase terminale de la vie, doit être de « *savoir demeurer* », de veiller avec ceux qui souffrent de l'angoisse de mourir, de « *consoler* », c'est-à-dire d'être-avec dans la solitude, d'être une présence partagée qui ouvre à l'espérance. Par la foi et la charité exprimées dans l'intimité de l'âme, en effet, la personne qui assiste est capable de souffrir la douleur de l'autre et de s'ouvrir à une relation personnelle avec le faible qui élargit les horizons de la vie bien au-delà de l'événement de la mort, devenant ainsi une présence pleine d'espérance.

« *Pleurez avec ceux qui pleurent* » (Rm 12,15), car il est heureux celui qui compatit au point de pleurer avec les autres (cf. Mt 5,4). Dans cette relation, qui devient possibilité d'amour, la souffrance est remplie de sens dans le partage d'une condition humaine et dans la solidarité dans le cheminement vers Dieu, qui exprime cette alliance radicale entre les hommes qui leur fait entrevoir une lumière même au-delà de la mort. Elle nous fait voir l'acte médical à partir d'une *alliance thérapeutique* entre le médecin et le malade, liée par la reconnaissance de la valeur transcendante de la vie et du sens mystique de la souffrance. Cette alliance est la lumière pour comprendre un bon agir médical, en dépassant la vision individualiste et utilitariste qui prédomine aujourd'hui.

© Libreria Editrice Vaticana - 2020

IL FAUT SANS CESSE RETOURNER AUX SOURCES PLUTÔT QUE DÉFENDRE UNE FORMULATION FIGÉE

Léon XIV a rendu hommage à l'action de dom Prosper Guéranger, restaurateur de l'abbaye bénédictine de Solesmes au XIX^e siècle, pour promouvoir la notion d'« *année liturgique* ». Sœur Thérèse, abbesse bénédictine, appelle à être fidèle à l'esprit de dom Guéranger, et non à la lettre, historiquement datée.

Léon XIV a rendu hommage à dom Prosper Guéranger lors de l'audience générale du 12 août, en poursuivant son cycle de catéchèses consacré aux documents du concile Vatican II. Sa référence au restaurateur de l'abbaye bénédictine de Solesmes en France, dans le cadre de sa méditation sur la constitution *Sacrosanctum Concilium* et son chapitre V consacré à l'année liturgique, était pleinement justifiée.

C'est bien à Solesmes que l'expression même d'« *année liturgique* » s'est enracinée dans le langage ecclésial, jusqu'à inspirer l'encyclique *Mediator Dei* publiée par Pie XII en 1947 et les travaux préparatoires de *Sacrosanctum Concilium*.

Un authentique ressourcement dans la tradition

Dans son texte qui a servi de point de référence pour la préparation du concile Vatican II, Pie XII affirmait que la liturgie ne doit pas être « *une représentation froide et inerte de faits appartenant au passé, ni une simple (...) évocation de réalités d'autrefois* », mais doit rendre le Christ présent et vivant dans la vie des communautés. De fait, il n'est pas inutile de préciser en quoi consiste, au juste, l'héritage de dom Guéranger – car certains, aujourd'hui, se réclament de lui d'une manière qui trahit ce qu'il a fait.

Il existe en effet aujourd'hui un courant qui l'invoque pour répéter ce qu'il a dit, plutôt que pour reprendre ce qu'il a fait. Or ce qu'il a fait n'est pas d'abord une somme de conclusions à transmettre telles quelles, mais un geste : celui d'un authentique ressourcement dans la tradition – l'étude des Pères de l'Église, l'héritage de l'érudition mauriste, l'histoire des rites – conduit en dialogue vif avec son propre siècle, celui d'une France sortie meurtrie de la Révolution, travaillée par le gallicanisme et le jansénisme, et en quête de racines.

L'autorité de dom Guéranger tient au sérieux de ce geste fondateur, non au caractère définitif de chacune de ses conclusions particulières, que l'historiographie a, depuis, largement précisées, voire corrigées.

Refuser les explications symboliques atemporelles

© La Croix - 2026

Ce geste, du reste, n'est pas propre à dom Guéranger. Un siècle avant lui, dom Claude de Vert, moine clunisien, appliquait déjà une méthode historique et critique à l'étude des cérémonies liturgiques, refusant les explications symboliques atemporelles pour chercher l'origine et l'évolution réelle des rites – geste d'érudition en prise avec le siècle savant qui était le sien.

Et après dom Guéranger, d'autres ont repris ce même mouvement pour leur propre époque – sans que celui-ci se limite jamais au seul monde bénédictin : dom Lambert Beauduin, au congrès de Malines en 1909, restitue la liturgie au peuple chrétien dans le monde ouvrier et pastoral qui était devenu le sien ; dom Odon Casel, à l'abbaye de Maria-Laach, redécouvre dans les Pères une théologie du mystère liturgique ; le prêtre séculier Romano Guardini, dont *L'Esprit de la liturgie* (1918) engage une réflexion proprement philosophique et théologique sur l'acte liturgique ; le chanoine régulier autrichien Pius Parsch, artisan d'une liturgie populaire à Klosterneuburg ; et, en France, les dominicains du Centre de pastorale liturgique aux côtés de l'abbé Aimé-Georges Martimort, dont le travail conjoint d'érudition et de pastorale prépare la réforme que le Concile allait porter à son terme.

Ce sont là, à chaque fois, des figures différentes, des mots différents, parfois même des conclusions divergentes – mais un seul et même geste : retourner aux sources, en dialogue réel avec son temps, plutôt que défendre une formulation figée. C'est précisément ce que dom Guéranger lui-même avait fait en son siècle, contre les usages liturgiques disparates hérités du gallicanisme.

Être fidèle à l'esprit de dom Guéranger, comme à celui de tant d'autres dans cette lignée, ce n'est donc pas absolutiser ce qu'ils ont dit. C'est reprendre, à notre manière et pour notre temps, ce même geste de ressourcement dans la tradition, en dialogue avec le monde qui est le nôtre.

SACROSANCTUM CONCILIUM : « LA LITURGIE EST D'ABORD L'ACTION DU CHRIST »

Après *Dei Verbum* et *Lumen Gentium* (Lumière des nations), Léon XIV propose aux fidèles lors des audiences générales du mercredi, depuis le 20 mai dernier, une relecture de la Constitution liturgique, *Sacrosanctum Concilium*. Nous vous invitons à redécouvrir ce texte fondamental du Concile Vatican II, qui appelle à la participation pleine, consciente et active de tous les fidèles à la liturgie, avec le prêtre ivoirien Alain-Pierre Yao.

Lors de l'audience générale du 20 mai 2026, à laquelle avait assisté Aram I^{er}, Catholicos arménien de Cilicie, Léon XIV entamait, ce jour-là, un nouveau cycle de catéchèses, sur le premier Document promulgué par le

Concile Vatican II : la constitution sur la sainte liturgie, *Sacrosanctum Concilium*. En élaborant cette Constitution, avait expliqué le Successeur de Pierre, sur une place Saint-Pierre remplie de milliers de fidèles, « *les Pères conciliaires ont*

voulu non seulement entreprendre une réforme des rites, mais aussi amener l'Église à contempler et à approfondir ce lien vivant qui la constitue et l'unit au mystère du Christ ».

Prononçant mercredi dernier 12 août, sa 6^e catéchèse sur cette Constitution liturgique, dans une basilique Saint-Pierre archi-comble, l'évêque de Rome, s'était attardé sur l'année liturgique, qui avait-il dit, « *constitue le principe inspirateur et le cadre de référence essentiel de toute action pastorale.* » Redécouverte de ce texte fondamental du Concile Vatican II, avec le père Alain-Pierre Yao, recteur du Grand Séminaire Notre-Dame de Guessihio à Gagnoa en Côte d'Ivoire et docteur en liturgie.

Radio Vatican : Père, pour commencer quels sont les grands thèmes abordés dans la Constitution liturgique *Sacrosanctum Concilium* ?

P. Alain Pierre YAO : Si nous partons du but essentiel du Concile, qui était de faire progresser la vie chrétienne et s'adapter aux nécessités de notre époque, de favoriser l'union des fidèles au Christ et aussi à l'Église, on peut retenir que les grands thèmes sont d'abord la restauration de la liturgie, la présentation du mystère du Christ, le mystère de l'Église, la participation active, entre autres.

Radio Vatican : Avant de parler de réforme des rites, *Sacrosanctum Concilium* commence par parler du mystère du Christ. Pourquoi le Concile a-t-il choisi de fonder la réflexion sur la liturgie sur le mystère du Christ et son œuvre de salut ? Que nous apprend cette perspective sur la nature profonde de la liturgie, qui est d'abord l'œuvre du Christ et de son Église ?

P. Alain Pierre YAO : Dans le discours que le Pape Paul VI a prononcé le 4 décembre 1963, lors de la promulgation de la Constitution liturgique, il a souligné avec joie d'ailleurs, que Dieu a la première place, la prière est notre premier devoir et la liturgie est la source première de la prière de l'Église. En fondant sa réflexion sur le mystère du Christ, *Sacrosanctum Concilium*, nous ramène au cœur même de toute action liturgique. Nous nous réunissons pour faire mémoire de Jésus Christ dans sa Passion, sa mort et sa résurrection. Et donc l'importance de ce point de départ permet de savoir que le mystère que nous célébrons nous dépasse et montre la liturgie dans sa vraie nature, comme une œuvre du Christ, avant d'être l'action de l'Église.

Radio Vatican : Le Christ est présent dans la liturgie de différentes manières : dans l'Eucharistie, la Parole de Dieu, la personne du ministre et l'assemblée. Que change cette vision dans notre manière de comprendre et de vivre la messe : est-elle d'abord l'action du prêtre, de l'assemblée ou du Christ lui-même ?

P. Alain Pierre YAO : Le numéro 7 de la liturgie que vous citez, nous montre les modes de présence du Christ dans la liturgie. Ce paragraphe vient confirmer que dans la liturgie, le Christ agit pleinement et efficacement dans la personne du prêtre, dans l'assemblée réunie en son nom, dans sa Parole qui est proclamée dans les sacrements et aussi au plus haut point, dans les pains et le vin qui vont devenir son corps et son sang. Lorsque nous sommes à la messe, nous comprenons d'abord que la particularité de notre assemblée est celui qui la permet, c'est à dire celui qui nous réunit, celui qui nous convoque, c'est le Christ.

Alors donc, nous ne nous ne sommes pas réunis de nous-même, de notre propre volonté, de notre initiative. C'est le Christ qui nous convoque et le savoir change tout notre mode de participation à la messe. Nous sommes donc un rendez-vous avec le Christ et donc c'est lui qui donne l'ordre du jour. Et cela permet aussi de situer le niveau de participation de chaque acteur, prêtre, lecteur, assemblée, et autres. On se rend compte que ces acteurs-là, ils agissent au nom de Jésus Christ et accomplissent donc un service, un ministère, ils n'agissent pas à leur nom propre.

Radio Vatican : Pourquoi *Sacrosanctum Concilium* insiste-t-il sur la « participation pleine, consciente et active » des fidèles ? S'agit-il simplement de participer extérieurement à la célébration, ou d'entrer pleinement dans le mystère du Christ, avec tout son être ?

P. Alain Pierre YAO : Voici une thématique importante de la constitution liturgique la participation active. Alors, lorsqu'on fait le point 25 fois, la constitution liturgie en parle, évoque ces nécessités. La nécessité de participation à l'action liturgique revient un peu comme un refrain, parce que c'est l'unique voie que nous avons pour montrer la vraie nature de la liturgie comme action communautaire et aussi la vraie nature de l'Église, comme un corps avec plusieurs membres. Cela nous fait comprendre que la liturgie n'est pas un spectacle auquel on assiste, mais bien une action dans laquelle nous sommes réunis, unis à l'acteur principal qui est le Christ, pour célébrer le mystère du salut. Donc, c'est un droit et un devoir de tout fidèle, en vertu du baptême que nous avons reçu. Et ce baptême qui nous configure au Christ il nous insère dans l'Église comme membre du Corps du Christ. En participant pleinement et activement à la liturgie, nous manifestons l'Église comme un vrai corps qui agit avec ses différents membres. Chaque partie du corps fait ce qui lui revient pour un bon fonctionnement de ce corps là. C'est pour cela que cette participation doit être absolument recherchée par les pasteurs. Mais participer à deux dimensions qui s'unissent participation extérieure aux rites, c'est à dire les répons, le chant, le mouvement, tout ce que nous faisons, mais aussi participation intérieure qui est un peu cette recherche d'intimité avec le Christ, un désir d'entrer dans la compréhension même du mystère que nous célébrons.

Et quels sont les fruits de cette participation ? Lorsqu'elle est bien vécue, on voit que les fidèles ont une foi beaucoup plus vivante et la vie chrétienne est beaucoup plus vivante. Les fidèles deviennent comme vraiment de vrais véritables témoins du Christ dans le monde. Ils réussissent à faire un lien entre la célébration liturgique et leur vie quotidienne.

Radio Vatican : Le document invite à nourrir les fidèles « des deux tables », celle de la Parole de Dieu et celle du Corps du Christ. Pourquoi cette unité entre Parole et Eucharistie est-elle essentielle pour comprendre la messe et la vie chrétienne ?

P. Alain Pierre YAO : Cette unicité des deux tables est évoquée dans le paragraphe 56 de la constitution liturgique. Et pour comprendre cette unicité, on peut se reporter à l'épisode des disciples d'Emmaüs. Depuis les débuts de l'Église, on n'a jamais dissocié ces deux réalités

la parole et la table eucharistique. On ne peut pas connaître ni entrer en communion avec le Christ sans l'écouter. La Parole de Dieu est donc nourriture. C'est à la messe où on a d'un côté la parole qui rassasie, et de l'autre côté le pain qui est donné pour nourriture, pour la force spirituelle. Le Christ est présent dans sa Parole, comme l'affirme saint Jean dans son prologue : « *Et le Verbe s'est fait chair, il a habité parmi nous* ». Le Christ aussi est présent aussi dans le pain et le vin. On ne peut avoir d'Eucharistie sans ces deux réalités, ces deux tables. C'est justement pour cela que le Concile a préconisé de restaurer une lecture abondante de la Sainte Écriture dans le paragraphe 35 de la Constitution liturgique. Parce que c'est de la Sainte Écriture que l'Église tire le contenu même de sa prière.

Radio Vatican : En demandant des rites « nobles par leur simplicité », en accordant une place au silence, au chant, aux gestes et aux signes, quelle vision de la beauté et du langage liturgiques le Concile propose-t-il ? La liturgie doit-elle seulement être comprise, ou aussi être vécue avec tout son être ?

P. Alain Pierre YAO : En demandant de restaurer les rites, le Concile fait savoir qu'ils ne sont pas des artifices, des revêtements extérieurs, du mystère sacramentel, un ensemble de cérémonies arbitraires, mais ils sont la médiation que l'Église utilise pour faire vivre le mystère divin. Et en le disant, je cite le Pape Léon XIV dans la troisième catéchèse qu'il a faite sur la liturgie le 3 juin 2026. Le Concile nous fait savoir que la liturgie, pour traduire la richesse de son contenu, utilise un langage symbolique à travers des gestes, des éléments matériels, le silence, pour faire vivre la présence de Dieu dans les actions liturgiques. Et quand ces signes et ces symboles ne disent plus rien à l'assemblée, ils deviennent un écran qui rend le mystère mystérieux.

Donc la compréhension de ce langage ne relève pas uniquement du rationnel, mais implique l'homme dans son entièreté. Le symbole de l'action liturgique interpelle chacun dans sa réalité, selon sa vie, selon sa conscience, selon son éducation, selon son niveau de connaissance. Et donc Dieu parle à chacun de façon singulière, à chaque action liturgique. Et le silence y joue un rôle important, essentiel pour percevoir ce message-là à travers mon contact avec les signes et les symboles qui se déroulent devant moi dans l'action liturgique. Et donc ne pas vouloir rechercher que tous comprennent cela de la même manière, ce serait appauvrir ce que c'est que l'action liturgique dans sa dimension symbolique.

Radio Vatican : Pourquoi ce document conciliaire rappelle-t-il que la liturgie n'épuise pas toute l'activité de l'Église et qu'elle doit être précédée par l'évangélisation et la foi ? Quels risques y a-t-il à séparer la liturgie de la conversion, de la catéchèse et de la mission ?

P. Alain Pierre YAO : Alors le numéro 9, de la Constitution liturgique dit clairement, que la liturgie n'épuise pas toute l'activité de l'Église, parce que la liturgie bien qu'elle soit la source et le sommet de la vie de l'Église n'est pas l'unique activité de l'Église. L'Église est aussi missionnaire et dans cette mission, elle a le devoir de porter l'Évangile dans le monde entier. Mais pour vivre

pleinement et fructueusement une action liturgique, il faut aussi être préparé. Et cela passe par l'annonce de la foi, par la catéchèse, par l'évangélisation et aussi par les œuvres de charité. Cette action préalable de l'Église suscite la foi et la rend plus solide, et lui donne aussi un contenu qui est célébré dans la liturgie. Donc, bien que la liturgie enseigne en la vivant, si on n'est pas préparé, on en ressort vide. Le risque c'est de faire entrer des personnes dans la célébration sans catéchèse et sans préparation, cela crée une catégorie de chrétiens "vide", accrochés aux rites dans les formes externes, sans entrer en profondeur dans l'action liturgique dans laquelle on rencontre le Christ.

Radio Vatican : Comment la Constitution apostolique *Sacrosanctum Concilium* cherche-t-elle à concilier l'unité de l'Église et la diversité des cultures ? Que peut encore nous apprendre aujourd'hui cette recherche d'un équilibre entre fidélité à la tradition et adaptation aux différentes réalités humaines ?

P. Alain Pierre YAO : Numéro 23 de la Constitution liturgique parle tradition, tradition et progrès. Dans le *Credo de Nicée Constantinople*, il est dit que l'Église est Une, sainte catholique, apostolique. Et ces thèmes-là sont bien choisis et précis pour dire que l'Église n'est pas uniforme. Elle est une de sa foi, mais multiforme dans l'expression et la célébration de cette foi. L'image que nous pouvons utiliser pour rendre visible cette réalité, c'est l'image de la Pentecôte. Les apôtres reçoivent l'Esprit-Saint. Ils parlent et chacun entend le message de Pierre dans sa propre langue. Cette diversité ne peut pas être source de division parce qu'elle est le fruit de l'Esprit Saint, qui est le principe unificateur même du corps du Christ qu'est l'Église. Ce faisant, l'Église prend conscience qu'elle est ouverte aux réalités du temps tout en préservant le contenu essentiel de sa foi. Il est donc déplorable aujourd'hui d'opposer la tradition et progrès, parce que ces deux réalités, en fait, ne s'opposent pas, mais doivent aller ensemble. Si nous voulons continuer l'œuvre du Christ, on doit porter les deux ensembles. Si nous voulons porter l'évangile du Christ aux hommes et aux femmes de notre temps, on doit mettre ensemble le progrès et la tradition. C'est pour cela qu'il y a des possibilités d'adaptation des rites en diverses cultures dans lesquelles ce rite est célébré.

Radio Vatican : Avec le recul, quels fruits de la réforme liturgique peut-on considérer comme les plus importants, et quels défis restent encore à relever ? Dans un contexte où les pratiques liturgiques peuvent susciter débats et tensions, comment cette Constitution apostolique peut-elle encore servir de référence pour penser et vivre la liturgie aujourd'hui ?

P. Alain Pierre YAO : Les fruits de la réforme postconciliaire sont nombreux. On peut citer la promulgation d'un nouveau missel, la réforme du lectionnaire, la réforme du calendrier liturgique, la réforme de l'Office divin du bréviaire, etc. Le défi majeur devant tous ces fruits du Concile, c'est bien la formation des acteurs pour une meilleure compréhension de l'esprit même de la liturgie. Il ne s'agit pas de chercher à observer scrupuleusement des normes liturgiques, mais de les vivre pleinement en entrant dans leur signification profonde. À

ce sujet, nous louons et nous apprécions l'initiative du Pape Léon XIV, qui a entrepris depuis quelques mois une série de catéchèses sur les documents du Concile Vatican II.

Concernant les conflits, malheureux même que l'Église vit au niveau de la liturgie, il s'agit de relire la Constitution liturgique et de savoir comment l'Église veut célébrer le mystère de la foi aujourd'hui. En définitive, la Constitution liturgique sera donc pour nous le point de référence unique pour vivre la liturgie aujourd'hui, selon le désir de l'Église. Ce document, qui est partiellement exploité, est toujours d'actualité, même s'il y a beaucoup d'années que ça a été promulgué.

Radio Vatican: Au terme de la lecture de *Sacrosanctum Concilium*, peut-on dire qu'il s'agit seulement d'un texte sur la réforme de la liturgie, ou bien d'un texte sur le renouvellement de l'Église tout entière ? Et pourquoi ce document demeure-t-il

important pour l'Église d'aujourd'hui : que peut-il encore nous enseigner ?

P. Alain Pierre YAO : Le mystère de la liturgie manifeste la nature authentique, la véritable église et la restauration de la liturgie implique donc la division de l'Église. *Sacrosanctum Concilium*, nous indique donc une nouvelle vision d'Église, dans laquelle elle est présente comme un corps avec le Christ à sa tête : l'assemblée liturgique, les fidèles baptisés, forme un corps et les prêtres en font partie. Voici donc les bases de la synodalité dont on parle aujourd'hui. La conséquence majeure est que l'Église n'est pas la propriété des ministres ordonnés. C'est le corps du Christ et le lieu par excellence où ce corps là est constitué et se manifeste, c'est bien l'action liturgique, action du Christ et action de l'Église.

© Radio Vatican - 2026

LITURGIE DE LA PAROLE

DIMANCHE 23 AOUT 2026 – 21^{ÈME} DIMANCHE DU TEMPS ORDINAIRE – ANNÉE A

Lecture du livre du prophète Isaïe (Is 22,19-23)

Parole du Seigneur adressé à Shebna le gouverneur : « Je vais te chasser de ton poste, t'expulser de ta place. Et, ce jour-là, j'appellerai mon serviteur, Éliakim, fils d'Helcias. Je le revêtirai de ta tunique, je le ceindrai de ton écharpe, je lui remettrai tes pouvoirs : il sera un père pour les habitants de Jérusalem et pour la maison de Juda. Je mettrai sur son épaule la clef de la maison de David : s'il ouvre, personne ne fermera ; s'il ferme, personne n'ouvrira. Je le planterai comme une cheville dans un endroit solide ; il sera un trône de gloire pour la maison de son père. » – Parole du Seigneur.

Psaume 137 (138), 1-2a, 2bc-3, 6.8bc

De tout mon cœur, Seigneur, je te rends grâce :
tu as entendu les paroles de ma bouche.
Je te chante en présence des anges,
vers ton temple sacré, je me prosterne.

Je rends grâce à ton nom pour ton amour et ta vérité,
car tu élèves, au-dessus de tout, ton nom et ta parole.
Le jour où tu répondis à mon appel,
tu fis grandir en mon âme la force.

Si haut que soit le Seigneur, il voit le plus humble ;
de loin, il reconnaît l'orgueilleux.
Seigneur, éternel est ton amour :
n'arrête pas l'œuvre de tes mains.

Lecture de la lettre de saint Paul Apôtre aux Romains (Rm 11, 33-36)

Quelle profondeur dans la richesse, la sagesse et la connaissance de Dieu ! Ses décisions sont insondables, ses chemins sont impénétrables ! Qui a connu la pensée du Seigneur ? Qui a été son conseiller ? Qui lui a donné en premier, et mériterait de recevoir en retour ? Car tout est de lui, et par lui, et pour lui. À lui la gloire pour l'éternité ! Amen. – Parole du Seigneur.

Alléluia. (Mt 16,18)

Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église ; et la puissance de la Mort ne l'emportera pas sur elle.

Évangile de Jésus Christ selon saint Matthieu (Mt 16, 13-20)

En ce temps-là, Jésus, arrivé dans la région de Césarée-Philippe, demandait à ses disciples : « Au dire des gens, qui est le Fils de l'homme ? » Ils répondirent : « Pour les uns, Jean le Baptiste ; pour d'autres, Élie ; pour d'autres encore, Jérémie ou l'un des prophètes. » Jésus leur demanda : « Et vous, que dites-vous ? Pour vous, qui suis-je ? » Alors Simon-Pierre prit la parole et dit : « Tu es le Christ, le Fils du Dieu vivant ! » Prenant la parole à son tour, Jésus lui dit : « Heureux es-tu, Simon fils de Yonas : ce n'est pas la chair et le sang qui t'ont révélé cela, mais mon Père qui est aux cieux. Et moi, je te le déclare : Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église ; et la puissance de la Mort ne l'emportera pas sur elle. Je te donnerai les clés du royaume des Cieux : tout ce que tu auras lié sur la terre sera lié dans les cieux, et tout ce que tu auras délié sur la terre sera délié dans les cieux. » Alors, il ordonna aux disciples de ne dire à personne que c'était lui le Christ – Acclamons la Parole de Dieu.

© Textes liturgiques © AELF, Paris

PRIÈRES UNIVERSELLES

Frères et sœurs, rassemblés pour la prière commune, supplions le Seigneur très bon pour nous-mêmes et pour tous les hommes.

Pour que l'Église fondée sur la foi de Pierre grandisse dans la fidélité à ton enseignement, Ô Père, nous te prions !

Pour que les dirigeants des peuples travaillent au bien des hommes dans la justice et la vérité, Ô Père, nous te prions !

Pour que les hommes déroutés par la vie, rencontrent des chrétiens qui les aident à construire leur vie sur des valeurs solides, Ô Père, nous te prions !

Pour que les chrétiens redécouvrent la joie de l'émerveillement au milieu d'un monde hostile et apeuré, Ô Père, nous te prions !

Pour que notre assemblée devienne Pierre vivante de l'Église, Ô Père, nous te prions !

Père très bon, qui te tiens au milieu des croyants rassemblés au Nom de ton Fils Jésus, Regarde la foi de ton Église et daigne répondre à ses appels Toi qui règne pour les siècles des siècles. Amen.

COMMENTAIRE DES LECTURES DU DIMANCHE

Aujourd'hui, dans l'Évangile (cf. Mt 16,13-20), Jésus demande aux disciples — une belle question : « *Au dire des gens, qu'est le Fils de l'homme ?* » (v.13).

C'est une question que nous pouvons nous poser nous aussi : que disent les gens de Jésus ? Généralement de bonnes choses : beaucoup le voient comme un grand maître, comme une personne spéciale : bonne, juste, cohérente, courageuse... Mais cela suffit-il pour comprendre qui il est, et surtout cela suffit-il à Jésus ? Il semble que non. S'il n'était qu'un personnage du passé — comme l'étaient pour les gens de l'époque les personnes mentionnées dans l'Évangile, Jean-Baptiste, Moïse, Elie et les grands prophètes —, il ne serait qu'un beau souvenir d'une époque révolue. Et cela ne convient pas à Jésus. C'est pourquoi, immédiatement après, le Seigneur pose aux disciples la question décisive : « *Mais pour vous — vous ! — qui suis-je ?* » (v.15). Qui suis-je pour vous maintenant ? Jésus ne veut pas être un protagoniste de l'histoire, mais il veut être un protagoniste de votre aujourd'hui pas un prophète lointain, Jésus veut être le Dieu proche !

Le Christ, frères et sœurs, n'est pas un souvenir du passé, mais le Dieu du présent. S'il n'était qu'un personnage historique, l'imiter aujourd'hui serait impossible : nous nous trouverions devant le grand fossé du temps et surtout devant son modèle, qui est comme une montagne très haute et inaccessible ; nous voudrions l'escalader, mais nous n'en aurions pas la capacité ni les moyens nécessaires. Au contraire, Jésus est vivant : souvenons-nous de cela, Jésus vit dans l'Église, vit dans le monde, Jésus nous accompagne, Jésus est à nos côtés, il nous offre sa Parole, il nous offre sa grâce, qui nous éclairent et nous réconfortent sur le chemin : lui, guide expert et sage, est heureux de nous accompagner sur les sentiers les plus difficiles et les montées les plus inaccessibles. Chers frères et sœurs, sur le chemin de la vie nous ne sommes pas seuls, car le Christ est avec nous et nous aide à marcher, comme il l'a fait avec Pierre et avec les autres disciples. C'est précisément Pierre, dans l'Évangile d'aujourd'hui, qui le comprend et qui, par la grâce, reconnaît en Jésus « *le Christ, le Fils du Dieu vivant* » (v.16) : « *Tu es le Christ, le Fils du Dieu vivant* », dit Pierre ; non pas un personnage du passé, mais le Christ, c'est-à-dire le Messie, celui qui est attendu ; non pas un héros défunt, mais le Fils du Dieu vivant, fait homme et venu partager les joies et les peines sur notre chemin. Ne nous décourageons pas si, parfois, le sommet de la vie chrétienne semble trop élevé et le chemin trop escarpé. Regardons toujours Jésus ; regardons Jésus qui marche à nos côtés, qui accueille nos fragilités, partage nos efforts

et pose son bras ferme et doux sur nos faibles épaules. Avec Lui à nos côtés, tendons-nous nous aussi la main les uns aux autres et renouvelons notre confiance : avec Jésus, ce qui nous semble impossible seul, ne l'est plus, avec Jésus, on peut aller de l'avant !

Aujourd'hui, il nous fera du bien de répéter la question décisive qui sort de sa bouche : « *Mais pour vous, qui suis-je ?* » (cf. v.15). Pour toi — Jésus te dit — qui suis-je ? Écoutons la voix de Jésus qui nous dit cela. En d'autres termes : pour moi, qui est Jésus ? Un grand personnage, une référence, un modèle inaccessible ? Ou bien c'est le Fils Dieu, qui marche à mes côtés, qui peut me conduire au sommet de la sainteté, là où seul, je ne peux arriver ? Jésus est-il vraiment vivant dans ma vie, est-ce qu'il vit avec moi ? Est-il mon Seigneur ? Est-ce que je me confie à Lui dans les moments difficiles ? Est-ce que je cultive sa présence à travers la Parole, à travers les Sacrements ? Est-ce que je me laisse guider par Lui, avec mes frères et sœurs, dans la communauté ?

Que Marie, Mère du Chemin, nous aide à sentir son Fils vivant et présent à nos côtés.

© Libreria Editrice Vaticana – 2023



JUILLET
LE DEPART DE BEAUCOUP
L'ARRIVEE D'AUTRES

La vie de la paroisse de la Cathédrale se fonde sur votre participation à tous !
Aujourd'hui nous faisons appel à vous pour :

LES LECTURES DOMINICALES
Samedi à 18h et dimanche à 5h50, 8h et 18h
Responsable : William - 87 74 04 61

LE MENAGE DE LA CATHEDRALE
Samedi de 6h30 à 8h30
(4 équipes = 1 service par mois)
Responsable : Bernard - 89 62 59 96
ou à la fin des messes

ENTRÉE :

- 1- Jésus, je voudrais te chanter sur ma route,
Jésus, je voudrais t'annoncer à mes frères partout,
Car toi seul est la vie, et la paix et l'amour.
Jésus, je voudrais te chanter sur ma route.
- 2- Jésus, je voudrais te louer sur ma route,
Jésus, je voudrais que ma voix soit l'écho de ta joie.
Jésus, je voudrais te louer sur ma route.
- 3- Jésus, je voudrais te servir sur ma route,
Jésus, je voudrais m'attacher avec toi sur la croix,
Car tu livres pour moi et ton Corps et ton sang,
Jésus, je voudrais te servir sur ma route.

KYRIALE : *tabitien*

GLOIRE À DIEU :

Voir page 14.

PSAUME :

Rendez grâce au Seigneur car il est bon *(ter)*
éternel est son amour.

ACCLAMATION : *Psaume 118*

PROFESSION DE FOI :

Je crois en un seul Dieu,
Le Père tout-puissant, créateur du ciel et de la terre,
de l'univers visible et invisible.
Je crois en seul Seigneur, Jésus Christ,
le Fils unique de Dieu,
né du Père avant tous les siècles :
Il est Dieu, né de Dieu, lumière, née de la lumière,
vrai Dieu, né du vrai Dieu,
Engendré, non pas créé,
consubstantiel au Père ;
et par lui tout a été fait.
Pour nous les hommes, et pour notre salut,
il descendit du ciel ;
Par l'Esprit Saint, il a pris chair de la Vierge Marie,
et s'est fait homme.
Crucifié pour nous sous Ponce Pilate,
il souffrit sa passion et fut mis au tombeau.
Il ressuscita le troisième jour,
conformément aux Écritures,
et il monta au ciel ;
il est assis à la droite du Père.
Il reviendra dans la gloire,
pour juger les vivants et les morts ;
et son règne n'aura pas de fin.
Je crois en l'Esprit Saint,
qui est Seigneur et qui donne la vie ;
il procède du Père et du Fils ;
Avec le Père et le Fils,
il reçoit même adoration et même gloire ;

il a parlé par les prophètes.
Je crois en l'Église,
une, sainte, catholique et apostolique.
Je reconnais un seul baptême
pour le pardon des péchés.
J'attends la résurrection des morts
et la vie du monde à venir.
Amen.

PRIÈRE UNIVERSELLE :

Entends notre prière, Dieu vivant exauce-nous.

OFFERTOIRE :

R- Tu es Pierre et sur cette pierre, je bâtirai mon Église.

- 1- Je t'ai appelé et je t'ai envoyé
Pour être désormais pêcheur d'hommes.
- 2- Je t'ai appelé et je t'ai envoyé
Pour proclamer partout l'Évangile.
- 3- Je t'ai appelé et je t'ai envoyé
Pour confirmer la foi de tes frères.
- 4- Je t'ai appelé et je t'ai envoyé
Comme signe d'unité pour l'Église.

SANCTUS : *tabitien*

ANAMNESE :

Sauveur du monde, sauve-nous
Par ta croix et ta résurrection, tu nous as libéré.

NOTRE PÈRE : *récité*

AGNUS : *tabitien*

COMMUNION :

- R- Pain de vie, Corps ressuscité,
Source vive de l'éternité.
- 1- Pain véritable, Corps et Sang de Jésus Christ,
Don sans réserve de l'amour du Seigneur,
Corps véritable de Jésus Sauveur.
 - 2- La sainte Cène est ici commémorée
Le même pain, le même corps sont livrés
La sainte Cène nous est partagée.
 - 3- Pâque nouvelle, désirée d'un grand désir
Terre promise du salut par la croix,
Pâque éternelle, éternelle joie.

ENVOI :

- 1- Ua horoa hia te taviri, te taviri n o te basileia,
ta oe i haamau i raro nei, ua haamou'toa hia (i) nia.
- R- O Petero te Papa, no te Etaretia
a faaamu te mamoe, Arenio.

ENTRÉE :

1- Comme un enfant qui marche sur la route
Le nez en l'air et les cheveux au vent
Comme un enfant que n'effleure aucun doute
Et qui sourit en rêvant.

R- Me voici (*me voici*) Seigneur (*Seigneur*)
Me voici comme un enfant
Me voici (*me voici*) Seigneur (*Seigneur*)
Me voici comme un enfant.

2- Comme un enfant qui s'est rendu coupable
Mais qui sait bien qu'on lui pardonnera
Pour s'excuser d'être si misérable
Vient se jeter dans vos bras.

KYRIALE : tabitien

GLOIRE À DIEU :

R- Gloire, gloire, gloire à Dieu aux plus des cieux.

Et paix sur la terre aux hommes qu'il aime.
Nous te louons, nous te bénissons
Nous t'adorons, nous te glorifions
nous te rendons grâce pour ton immense gloire.
Seigneur Dieu, Roi du ciel Dieu le Père tout puissant
Seigneur Fils unique Jésus-Christ
Seigneur Dieu agneau de Dieu, le Fils du Père
Toi qui enlèves les pêches du monde
prends pitié de nous.
Toi qui enlèves les pêches du monde,
reçois notre prière
Toi qui es assis à la droite du Père
prends pitié de nous.
Car toi seul est saint, toi seul es Seigneur
Toi seul es le très haut,
Jésus-Christ avec le Saint-Esprit
Dans la gloire de Dieu le Père. Amen.

PSAUME :

E here te atua ia tatou aue te here o te atua
E fariu mai Ietu ia pure nana e tia'i mai ia tatou.

ACCLAMATION :

Alléluia alléluia alléluia (*alléluia alléluia*)
Faaroo mai i te parau mo'a
Faaroo mai i te parau ora a te Atua e alléluia.

PROFESSION DE FOI :

Voir page 12.

PRIÈRE UNIVERSELLE : William TENAROHOA

To matou Fatu here haka rango koe ta matou pure
No roto roa mai to matou gnakau Fatu fariki mai

Fatu fariki mai.

OFFERTOIRE :

1- Seigneur enseigne moi tes voies,
Fais-moi connaître ta route, dirige-moi,
éclaire-moi car tu es le Dieu qui me sauve. (*bis*)

R- Souviens-toi de moi Seigneur dans ton amour,
Ne m'oublie pas, et au dernier jour Seigneur,
souviens-toi de moi, ne m'oublie pas.

2- Rappelle-toi, Seigneur, ta tendresse,
ton amour qui est de toujours
Oublie Seigneur les péchés de ma jeunesse,
mais Seigneur ne m'oublie pas dans ton amour.

3- Tu es droit, tu es bon, Seigneur,
tu montres le chemin aux pécheurs
Ta justice dirige les humbles,
ton amour libère le malheureux.

SANCTUS : tabitien

ANAMNESE :

Ua tihe mai oe (*ua tihe mai oe*)
Vaveka o matou (*vaveka o matou*)
U hua mai oe (*u hua mai oe*)
Te Hatu Ietu (*te Hatu Ietu*).

NOTRE PÈRE : tabitien

AGNUS : tabitien

COMMUNION :

1- Je me tiens à la porte et je frappe !
Si quelqu'un écoute ma voix et m'ouvre !
Je me tiens à la porte et je frappe !
Si quelqu'un écoute ma voix et m'ouvre !
J'entrerai chez lui pour souper
Moi près de lui et lui près de moi
J'entrerai chez lui pour souper
Moi près de lui et lui près de moi.

R- Ouvre Seigneur toutes les ouvertures
et les portes de ma maison
Où que j'aille j'irai dans la joie
Où que je sois j'y suis joyeux.

ENVOI :

1- Te pure o Maria no oe
A tiaturi i tana pure mana
O oia te e'a e tae atu vau
I te tamaiti a te Metua manahope

R- Maria (*Maria e*), maururu (*no ta oe pure*)
E roiti (*poihere bia*) e au (*e Maria e*). (*bis*)

ENTRÉE :

R-Amis chantons notre Joie, Dieu est Vivant Alléluia,
chantons Jésus, Dieu de Lumière Alléluia, Alléluia.

- 1- Nous avons tous le cœur en fête (Alléluia),
tous les pays sont rassemblés (Alléluia),
nous allons vivre la rencontre (Alléluia)
avec Jésus dans l'amitié, Alléluia, Alléluia, Alléluia.
- 2- Dieu est Amour, Dieu est Lumière (Alléluia),
Nous pensons tous à nos amis (Alléluia),
Portons chacun dans la prière, (Alléluia),
ceux qui n'ont pu venir ici, Alléluia, Alléluia, Alléluia.
- 3- Jésus dit « oui » à Dieu son Père, (Alléluia),
Donnant sa vie sur une croix (Alléluia),
C'est parfois dur d'aimer ses frères (Alléluia),
Jésus pardonne dans la joie Alléluia, Alléluia, Alléluia.

KYRIALE : *Coco I – p.25 - tabitien*

GLOIRE À DIEU : *Dédé I*

Ei hanahana i te Atua i te ra'i teitei.
Ei hau i te fenua nei i te feia tâna e aroha.
Te arue atu nei matou ia oe, te faateitei,
te haamori e te faahanahana atu nei matou ia oe.
Te haamaitai nei matou ia oe
no to oe hanahana rahi a'e,
E te Fatu Atua, te Arii o te ra'i,
te Atua te Metua Manahope e.
E te Fatu, te Tamaiti Otahi, e Iesu-Kirito e,
E te Fatu Atua, te Arenio a te Atua,
te Tamaiti a te Metua.
O oe te hopoi-ê atu i te hara a to te ao nei,
aroha mai ia matou.
O oe te hopoi-ê atu i te hara a to te ao nei,
a faarii mai i ta matou nei pure.
O oe te parahi nei i te rima atau o te Metua,
aroha mai ia matou.
O oe anae hoi te Mo'a, o oe anae te Fatu,
o oe anae te Teitei, e Iesu-Kirito e,
o oe e te Varua-Maitai,
i roto i te hanahana o te Metua.
Amene.

PSAUME :

Seigneur éternel est ton amour,
n'arrête pas l'œuvre de tes mains.

ACCLAMATION : *Petiot V*

Alléluia, alléluia, alléluia, alléluia, alléluia, alléluia !

PROFESSION DE FOI :

Voir page 12.

PRIÈRE UNIVERSELLE : *MH n°13 p.63*

No to'oe here ia matou, e te Fatu e,
a fa'ari'i mai 'oe i ta matou mau pure,
aroha mai ia matou.

OFFERTOIRE : *BAMBRIDGE*

R-I'a'i to matou mafatu, i ta'oe karatia,
ia paere te Parau Mau, te te mau fenua to'a.

- 1- Oe te hau i te ra'i to terono teitei,
te pure nei ia'oe, to mau tamri'i here.
E mo'a to i'oa, e au mau iana te tura,
ia fa'ateiteihia e te mau ta'ata t'oa.

SANCTUS : *Coco I – p.26 - tabitien*

ANAMNESE : *MAMATUI*

Te fa'i atu nei matou i to'oe na pohera'a e te Fatu e,
e Ietu e, te faateitei nei matou i to'oe na, ti'a faahoura'a e
tae noatu i to'oe ho'i ra'a mai, ma te hanahana.

NOTRE PÈRE : *Léon MARERE - français*

AGNUS : *MH p.26 - tabitien*

COMMUNION : *Petiot*

R-E Ietu te ha'amaru mai oe i to matou mafatu,
i to oe parahi ra'a mai.
E Ietu, to matou fa'aora,
O oe ana'e to'u, oe to'u Aroha

- 1- Ia haruru maira te nao i to te himene reo,
A mo'e te mau mea ato'a, ina Ietu i te fata.
- 2- I raro i te ho'aho'a pane, te mo'e nei tona mana,
O to tatou ra Fatu here, te ora no te ta'ata.
- 3- E te Fatu no ta'u Varua, o oe te ma'a no te ra'i,
A faarahi tau aroha, a faarahi ta'u puai.

ENVOI :

R-Tu es Pierre et sur cette pierre, je bâtirai mon Église
Tu es Pierre et sur cette pierre, je bâtirai mon Église.

- 1- Je t'ai appelé, et je t'ai envoyé,
pour être désormais pécheur d'hommes.
- 2- Je t'ai appelé et je t'ai envoyé,
pour proclamer partout l'Évangile.
- 3- Je t'ai appelé et je t'ai envoyé
pour confirmer la foi de tes frères.
- 4- Je t'ai appelé et je t'ai envoyé
comm'artisan de paix dans le monde.

ENTRÉE :

- 1- L'Amour de Dieu a été répandu en nos cœurs
Par l'Esprit-Saint. *(bis)*
Et nous croyons que l'amour est plus fort que la mort
Et nous t'aimons Notre Père.
- 2- La paix de Dieu a été répandue en nos cœurs
Par l'Esprit-Saint. *(bis)*
Et nous croyons que la paix a jailli de la Croix
Et nous t'aimons Notre Père.

KYRIALE : tahitien

GLOIRE À DIEU :

Gloire à Dieu au plus haut des cieux,
Et paix sur la terre aux hommes qu'il aime ! *(bis)*
Nous te louons, nous te bénissons, nous t'adorons,
Nous te glorifions, nous te rendons grâce,
pour ton immense gloire,
Seigneur Dieu, Roi du ciel, Dieu le Père tout-puissant.
Seigneur, Fils unique, Jésus Christ,
Seigneur Dieu, Agneau de Dieu, le Fils du Père.
Toi qui enlèves les péchés du monde,
prends pitié de nous
Toi qui enlèves les péchés du monde,
reçois notre prière ;
Toi qui es assis à la droite du Père,
prends pitié de nous.
Car Toi seul es saint, Toi seul es Seigneur,
Toi seul es le Très-Haut,
Jésus Christ, avec le Saint-Esprit
Dans la gloire de Dieu le Père.
Amen.

PSAUME :

E ha'amaitai a vau ia Oe
E te Atua e no to Oe here rahi ia'u.

ACCLAMATION : Alleluia

PROFESSION DE FOI :

Je crois en un seul Dieu,
Le Père tout-puissant, créateur du ciel et de la terre,
de l'univers visible et invisible.
Je crois en seul Seigneur, Jésus Christ,
le Fils unique de Dieu,
né du Père avant tous les siècles :
Il est Dieu, né de Dieu, lumière, née de la lumière,
vrai Dieu, né du vrai Dieu,
Engendré, non pas créé,
consubstantiel au Père ;
et par lui tout a été fait.
Pour nous les hommes, et pour notre salut,
il descendit du ciel ;
Par l'Esprit Saint, il a pris chair de la Vierge Marie,
et s'est fait homme.
Crucifié pour nous sous Ponce Pilate,
il souffrit sa passion et fut mis au tombeau.
Il ressuscita le troisième jour,
conformément aux Écritures,

et il monta au ciel ;
il est assis à la droite du Père.
Il reviendra dans la gloire,
pour juger les vivants et les morts ;
et son règne n'aura pas de fin.
Je crois en l'Esprit Saint,
qui est Seigneur et qui donne la vie ;
il procède du Père et du Fils ;
Avec le Père et le Fils,
il reçoit même adoration et même gloire ;
il a parlé par les prophètes.
Je crois en l'Église,
une, sainte, catholique et apostolique.
Je reconnais un seul baptême
pour le pardon des péchés.
J'attends la résurrection des morts
et la vie du monde à venir.
Amen.

PRIÈRE UNIVERSELLE :

E te Fatu e a fa'ati'a mai i ta matou anira'a.

OFFERTOIRE :

- 1- Quand je contemple ta sainteté
Et quand je contemple ta beauté,
Et quand toutes les choses pâlisent à ta lumière.
Quand j'ai trouvé la joie près de ton cœur,
Quand je m'enveloppe de ton amour,
Et quand toutes les choses pâlisent à ta lumière.
- R- Oh ! je t'adore, oui, je t'adore.
Si je vis, Seigneur, c'est pour t'adorer.
Oh ! je t'adore, oui, je t'adore.
Si je vis, Seigneur, c'est pour t'adorer.

SANCTUS : tahitien

ANAMNESE : français

NOTRE PÈRE : français

AGNUS : tahitien

COMMUNION :

- 1- Te ressembler, Jésus, c'est mon espoir suprême.
Penser, agir, aimer, toujours plus comme Toi.
Te ressembler, Jésus, c'est mon espoir suprême.
Par ton Esprit, rends-moi semblable à Toi.
 - 2- Seigneur de gloire, à qui irions-nous ?
Toi seul as les Paroles de la Vie Éternelle.
Par ton Eucharistie, viens demeurer en nous,
Et garde -nous toujours auprès de Toi.
- ENVOI :**
- 1- En mon cœur, j'ai choisi de suivre Jésus-Christ,
En mon cœur, j'ai choisi de suivre Jésus,
En mon cœur j'ai choisi de suivre Jésus-Christ,
Oui, pour toujours, Oui pour toujours.
 - 2- Si mes amis s'en vont, qu'importe ? moi, j'irai !
Si mes amis s'en vont, qu'importe ? j'irai
Si mes amis s'en vont, qu'importe ? moi, j'irai !!
Oui, pour toujours, Oui, pour toujours.

LES CATHE-MESSES

Samedi 22 août 2026

18h00 : **Messe** : Anniversaire de Toretta et action de grâce pour HUNTER Christiane (+) et TEMARII John ;

Dimanche 23 août 2026

21^{EME} DIMANCHE DU TEMPS ORDINAIRE – vert

05h50 : **Messe** : Pro-populo ;

08h00 : **Messe** : Famille CHEUNG SAN et Famille RAVEINO - Action de grâce pour l'anniversaire de Vetea ;

09h15 : **Baptême** de Uihina ;

18h00 : **Messe** : Intention particulière ;

Lundi 24 août 2026

Saint Barthélemy, Apôtre – Fête - rouge

05h50 : **Messe** : Pour la conversion des pêcheurs, le salut des mourants et la libération des âmes du purgatoire ;

Mardi 25 août 2026

Saint Louis, roi de France ou Saint Joseph de Calasanz, prêtre - vert

05h50 : **Messe** : Anniversaire de mariage de FAATOA Gérard et Vanina ;

Mercredi 26 août 2026

Férie - vert

05h50 : Catherine et Joseph RIETTE ;

12h00 : **Messe** : Intention particulière ;

Jeudi 27 août 2026

Sainte Monique - Mémoire - blanc

05h50 : Nick TEUIRA ;

Vendredi 28 août 2026

Saint Augustin, évêque et docteur de l'Eglise - mémoire - blanc

05h50 : **Messe** : Marie Yolande - action de grâce ;

14h30 à 16h30 : Confession au presbytère ;

Samedi 29 août 2026

Martyre de saint Jean-Baptiste - Mémoire - rouge

05h50 : **Messe** : Marie Odile et Robert PINCHARD ;

18h00 : **Messe** : Familles WONG, CHEUNG, FARNHAM, MARSAULT, BOCHECIAMPE ;

Dimanche 30 août 2026

22^{EME} DIMANCHE DU TEMPS ORDINAIRE – vert

05h50 : **Messe** : Pro-populo ;

08h00 : **Messe** : Famille REBOURG et LAPORTE ;

09h15 : **Baptême** de Mileya ;

18h00 : **Messe** : Intention particulière ;

**« IL EST PLUS BEAU DE
TRANSMETTRE AUX AUTRES CE
QU'ON A CONTEMPLÉ QUE DE
CONTEMPLER SEULEMENT »**

ST THOMAS D'AQUIN

Cathédrale de Papeete Marara paiement - FR5914168000018758201C06867- OFTPPFT1XXX - N° TAHITI : 028902.031

Presbytère de la Cathédrale – 8-10, place de la Cathédrale – B.P. 43394 – 98713 Papeete – Tahiti : N° TAHITI : 028902.031

Téléphone : (689) 40 50 30 00 ; Courriel : cathedraledepapeete@gmail.com ; Site : www.cathedraledepapeete.com

Twitter : @makuikiritofe ; Facebook : Cathédrale Papeete.

LES CATHE-ANNONCES



LES REGULIERS

Messes : Semaine :

- du lundi au samedi à 5h50 ;

- le mercredi à 12h (*sans jours fériés*) ;

Dimanche :

- samedi à 18h ;

- dimanche à 5h50... à 8h... à 18h ;

Office des Laudes : du lundi au samedi à 05h30 ;

Divine Miséricorde : du lundi au vendredi à 06h30 ;

Confessions : Vendredi de 14h30 à 16h30 au presbytère ;
ou sur demande (*tél : 40 50 30 00*).

SOUTENEZ L'ACCUEIL TE VAI-ETE

Relevé d'identité bancaire :

C.A.MI.CA. – Accueil Te Vai-ete

Identifiant national de compte bancaire

Banque	Agence	Compte	Clé
14168	00001	14007331301	34
Iban			
FR7614168000011400733130134			
Bic			
OFTPPFT1XXX			

